

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGES CONDITIONNELS

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, 17 mars 2023 à 18 h 30 à l'église ; 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2023-0006**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

CHEMIN DE COURCHEVEL
LOT 2 826 800

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2023-0006 vise à permettre la construction d'une résidence d'une largeur d'au moins 4,88 mètres, chemin de Courchevel, lot no 2 826 800 ;

La grille des usages et des normes de la zone H-065 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *une largeur d'un bâtiment principal d'au moins 8 mètres* ».

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2023-0010**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

101, CHEMIN DAUMIER
LOT 2 827 837

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2023-0010 vise à démolir une véranda et y reconstruire au même endroit une pièce habitable de mêmes dimensions (2,19 mètres sur 5,96 mètres), localisée à une distance d'au moins 1,43 mètre de la ligne latérale gauche et à une distance d'au moins 6,06 mètres de la ligne avant, 101 chemin Daumier, lot no 2 827 837 ;

La grille des usages et des normes de la zone C-067 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *une marge latérale d'au moins 6 mètres et une marge avant d'au moins 7,5 mètres* ».

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
NO 2022-0061**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

678, CHEMIN DE COURCHEVEL
LOT 2 828 138

NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à une distance (à vol d'oiseau) de plus de 500 mètres d'une autre résidence de tourisme légalement exploitée, 678, chemin de Courchevel, lot no 2 828 138.

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
NO 2022-0214**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

670, CHEMIN DU VAL-DES-MONTS
LOT 4 124 452

NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à une distance (à vol d'oiseau) de plus de 500 mètres d'une autre résidence de tourisme légalement exploitée, 670, chemin du Val-des-Monts, lot no 4 124 452.

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
NO 2023-0003**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :


339, CHEMIN DU MASSIF
LOT 2 827 441

NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à une distance (à vol d'oiseau) de plus de 500 mètres d'une autre résidence de tourisme légalement exploitée, 339, chemin du Massif, lot no 2 827 441.

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 17 février 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca), le 17 février 2023 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 17 février 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général